

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 janvier 2011

L'an deux mille onze et le dix janvier à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 30 décembre 2010, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et M. les conseillers : Mmes HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU, M. DUCOUSSO.

Avaient donné pouvoir : M. FRANCESCHINIS à M. DUCOUSSO
Mme HELAND à Mme HUC.

Etait excusée : Mme SANTOS

Etaient absents : Mme LARRAILLET, M. AUGUEUX.

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2010
- délibération pour la création de la limite d'agglomération sur la RD n°11 6 (côté Bommès)
- délibération pour le versement de la subvention pour le Téléthon 2010
- demande de révision des bases des valeurs locatives
- rencontre avec le Président de la Communauté de Communes de Podensac
- questions diverses

Document envoyé par mail :

- compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2010

Document joint :

- courrier du 24.12.2010 de M. LESPES du CRD pour limite agglomération RD 116

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2010 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour la création de la limite d'agglomération sur la RD 116 (côté Bommès)

Le maire fait état du courrier de M. LESPES, responsable du Centre Routier Départemental du Sud Gironde, document faisant suite à sa visite aux élus pujolais en fin d'année.

M. LESPES propose de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération à l'entrée cadastrale du Pujols. Ainsi toute la partie de la route longeant l'espace Pierre COILLOT serait en agglomération. Cela permettrait d'envisager ultérieurement d'autres équipements : bandes rugueuses, couplage pour l'alimentation électrique du poteau d'éclairage avec le radar pédagogique...

DELIBERATION

Vu la volonté de la municipalité de sécuriser les routes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE que la section de la R.D. n° 116 comprise entre la limite de la commune de Bommès et l'actuelle limite entrée d'agglomération (direction Landiras) sur cette même départementale sera classée en agglomération. Un plan est annexé à cette délibération.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour cette création de zone « agglomération ».

2) délibération pour le versement de subvention pour le Téléthon 2010

DELIBERATION

Pour permettre aux associations pujolaises de s'investir dans la manifestation du téléthon, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser une subvention de 350 euros au club informatique de Pujols sur Ciron. Ces 350 euros serviront donc intégralement au téléthon.

Cette attribution sera reportée au budget 2011.

3) demande de révision des bases des valeurs locatives

Lors de la précédente réunion, il avait été demandé aux élus de réfléchir afin de prendre une décision pour engager ou non la demande de révision auprès de l'administration fiscale.

M. DUCOUSSO est d'accord à condition que l'ensemble des catégories soit examiné dans les années à venir afin qu'il y ait équité de traitement. Tous les élus partagent cette analyse.

Les élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent le déclenchement de la révision des bases des valeurs locatives de la catégorie 6.

Le maire convoquera la Commission Communale des Impôts Directs (CCDI) qui procèdera à un examen de tous les immeubles classés en catégorie 6.

L'administration fiscale adressera ensuite un imprimé aux propriétaires d'immeubles pour lesquels la CCDI demande une révision. En fonction des données transmises par ces propriétaires, elle statuera.

Le maire précise qu'après cette révision de la catégorie 6, 60 % des immeubles auront été examinés ; l'administration ayant déjà adressé aux propriétaires des logements de catégories 7 et 6M une déclaration à lui retourner complétée.

4) rencontre avec le Président de la Communauté de Communes de Podensac

Le président de la C.D.C. propose une rencontre dans chaque commune du territoire.

Pour Pujols, elle est programmée le jeudi 27 janvier à 18 heures pour les élus et à 19 heures pour les administrés.

Un avis pour prévenir les Pujolais paraîtra dans le journal Sud-Ouest, sur le site de la commune et sera affiché en mairie. Un courriel sera aussi adressé aux administrés nous ayant communiqué leur adresse mail.

5) aliénation du puits du quartier Menaut

Le 12 juillet 2010, une délibération pour l'aliénation d'une partie du chemin rural de Menaut avait été prise. Sur cette délibération, il était noté le prix de vente du puits, soit 1 000 euros. Récemment, ce dernier s'est écroulé. Le maire propose donc d'annuler la délibération citée ci-dessus et d'en prendre une nouvelle qui fixe le prix de vente de ce puits à 10 euros.

Une sécurisation d'un périmètre autour de ce puits a eu lieu.

ANNULE et REMPLACE la délibération du 12 juillet 2010 pour l'aliénation d'une partie du chemin rural de Menaut

DELIBERATION

Vu la délibération du 9 novembre 2009

Vu l'arrêté municipal du 20 mars 2010

Vu l'enquête publique du 11 au 27 mai 2010 inclus

Vu l'absence d'observation d'administrés

Vu l'avis du commissaire enquêteur en date du 21 juin 2010

Vu l'effondrement récent du puits

Le conseil municipal,

- DECIDE l'aliénation d'une partie du chemin rural n°37 au lieu-dit « Menaut » au profit de :
Mme Céline BERTRAND, M. Christophe FONTAN, M. Christian DE LOS ANGELES

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents, actes afférents

- FIXE le prix de vente ainsi :

- 7 euros le m²

- 10 euros le puits, puits concernant seulement Mme Céline BERTRAND.

VOTE : unanimité

6) questions diverses

- assainissement collectif :

Le maire remet à chaque élu une copie du courrier adressé à M. GILLE.

Ce courrier propose des dates de rendez-vous afin de prendre une position sur la faisabilité de l'assainissement collectif à Pujols.

- Le maire informe les élus que les gens du voyage venus l'an dernier stationneront à l'espace Pierre COILLOT à partir du 11 janvier et ceci jusqu'au 14 février inclus. Il a prévenu la propriétaire de la maison d'en face.

Mme HUC précise qu'il faudra faire le point pour savoir si des enfants fréquenteront l'école afin de mettre en place les modalités d'accueil.

Mme DARMAILLACQ souligne que deux de ces enfants avaient été scolarisés et leur intégration s'était très bien passée.

- Extension de l'école :

La commission d'appel d'offres (*RPI*) se réunira le jeudi 3 février à 9 H 30.

- Mme HUC demande s'il est possible de déplacer l'arrêt de la ligne de bus n° 6 du SISS car le chauffeur dépose les enfants dans un lieu très boueux le soir.

Les élus acceptent que le chauffeur s'arrête devant le bar restaurant ou devant la maison suivante où a été réalisé un accotement correct.

Séance levée à 21 Heures 10.